



GUINÉE

Juillet 2015

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU GUICHET MAÎTRISE DES CATASTROPHES DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES; RAPPORT DES SERVICES DU FMI; ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans le cadre de la demande d'un allègement de la dette au titre du guichet riposte aux catastrophes du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** a été établi par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Sur la base des informations fournies par les autorités, le rapport des services du FMI a été achevé le 9 mars 2015.
- Un **communiqué de presse**.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*

*Également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington



GUINÉE

9 mars 2015

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU GUICHET MAÎTRISE DES CATASTROPHES DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES

ASPECTS ESSENTIELS

Contexte. Depuis le début de 2014, la Guinée est frappée par une épidémie à virus Ébola qui s'est propagée à plusieurs pays de la région. Cette catastrophe de santé publique a provoqué des pertes humaines considérables et perturbé l'activité économique, y compris le commerce régional. Le ralentissement économique observé en 2014 devrait s'accroître en 2015. L'épidémie a entraîné une perte de revenus et de nouvelles dépenses, ce qui s'est traduit par des déficits de financement importants. On estime aussi que la pauvreté a progressé.

Avancement du programme. Le programme appuyé par la FEC est en bonne voie : le 11 février 2015, le Conseil d'administration a achevé la cinquième revue et approuvé une augmentation de l'accès équivalant à 42,1 % de la quote-part et la prolongation de l'accord jusqu'à fin 2015. Le Conseil a également approuvé fin septembre 2014 un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) pour couvrir les besoins budgétaires et de balance des paiements urgents créés par l'épidémie.

Demande. Les autorités sollicitent un allègement de dette au titre du guichet «maîtrise des catastrophes» du fonds fiduciaire d'assistance et riposte aux catastrophes (ARC), à hauteur de 21,42 millions de DTS, soit 20 % de la quote-part, afin de réduire la charge du service de la dette guinéenne et libérer des ressources pour mener à bien les efforts de secours, endiguer l'épidémie et assurer le redressement du pays. La Guinée n'ayant aucune obligation envers le FMI exigible en 2015–16, l'allègement de dette obtenu au titre de l'ARC couvrira le service exigible en 2017–19 pour les prêts toujours en cours avant l'approbation de la présente demande. Les autorités ont recentré leurs politiques économiques sur l'éradication de l'épidémie, le soutien aux populations touchées et le renforcement des infrastructures de santé.

Évaluation. Les services du FMI appuient la demande d'assistance au titre du guichet «maîtrise des catastrophes» du fonds fiduciaire ARC, compte tenu de la nature de la catastrophe de santé publique et vu les financements qu'il faut réunir pour la contenir et redresser le système de santé guinéen. Selon les services du FMI, le cadre de politique économique adopté par les autorités guinéennes, y compris la poursuite de la mise en œuvre de l'accord FEC actuel, est de nature à répondre aux besoins de financement du budget et de balance des paiements créés par l'épidémie.

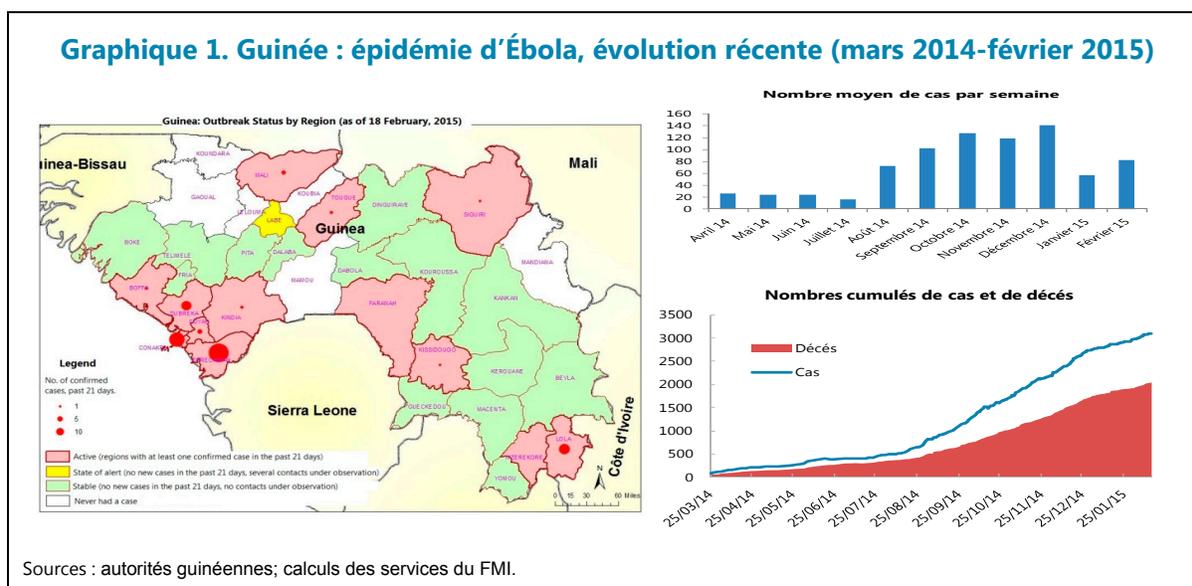
Approuvé par
Abebe Aemro Selassie (AFR) et Masato Miyazaki (SPR)

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES	3
DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET RIPOSTE AUX CATASTROPHES	4
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	7
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–17	8
2. Service de la dette envers le FMI, 2017–19	9
APPENDICE	
I. Lettre d'intention	10

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES¹

1. L'épidémie d'Ébola, qui continue de peser très lourdement sur l'économie guinéenne, a déclenché une crise humanitaire. La maladie est apparue début 2014 en zone rurale mais s'est propagée depuis à la capitale Conakry, et aux pays voisins (Sierra Leone, Libéria, Sénégal et Mali). Cette flambée est plus virulente que tous les épisodes précédents cumulés, par le nombre de cas et de décès et par son ampleur géographique. Même si elle reste concentrée dans le sud-est du pays, près des frontières avec la Sierra Leone et le Libéria, et autour de la capitale, la maladie a progressé dernièrement vers le nord, pour atteindre les régions produisant de la bauxite et de l'or. Au 1^{er} mars 2015, on dénombrait 3.219 cas cumulés et 2.129 décès (graphique 1 du texte). Bien que le nombre de nouveaux cas ait sensiblement diminué en janvier, une hausse récente de l'incidence hebdomadaire montre qu'il est toujours difficile de maîtriser la flambée². D'après les organismes de santé internationaux, elle sévira dans la région pendant encore une bonne partie de l'année 2015. Qui plus est, elle a mis lourdement à contribution un système de santé déjà fragile, accentuant la vulnérabilité de la population face à d'autres maladies³.



¹ Pour une analyse plus détaillée, se reporter au rapport du FMI No. 15/39.

² La vague de nouveaux cas confirmés était principalement liée à la transmission du virus à la capitale (Conakry) et à la préfecture de Forécariah, dans l'ouest du pays. La mobilisation de la population reste problématique : les pouvoirs publics ont signalé que la foule avait détruit un centre de traitement Ébola (CTE) et attaqué des personnels de santé en Guinée centrale après des rumeurs selon lesquelles la Croix rouge s'apprêtait à désinfecter une école.

³ Ces dernières années, les dépenses de santé publique ont fortement progressé en Guinée, avec une hausse annuelle moyenne de 14 % en termes réels entre 2011 et 2014. Elles demeurent néanmoins très modestes, en particulier par rapport à celles d'autres pays de la région. Par exemple, les dépenses de santé étaient de 32 dollars par habitant en 2012, soit trois fois moins que la moyenne de l'Afrique subsaharienne (96 dollars); en 2010, on comptait 0,1 médecin pour 1.000 habitants, contre 0,2 en moyenne pour l'Afrique subsaharienne.

2. L'épidémie d'Ébola a eu pour effet immédiat de ralentir sensiblement l'économie; le mouvement devrait se poursuivre en 2015 et faire basculer le pays dans la récession. D'après les estimations, la croissance s'est ralentie à 0,4 % en 2014, car l'activité économique a été gravement perturbée par les contrôles et les fermetures aux frontières, les déplacements de populations et les pénuries de main d'œuvre agricole qui en ont découlé, ainsi que la baisse de la fréquentation touristique et la chute de l'investissement étranger. Les données disponibles montrent que la plupart des secteurs sont touchés, en particulier l'agriculture, les services (notamment hôteliers), les transports et les échanges commerciaux. Dans ce contexte, malgré la baisse des cours mondiaux du pétrole, le PIB réel devrait se contracter de 0,3 % en 2015⁴. Compte tenu du tassement de la croissance par habitant, on estime que la pauvreté a progressé assez fortement.

3. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été satisfaisants, malgré un environnement économique difficile. Le 11 février 2015, le Conseil d'administration a achevé la cinquième revue de l'accord FEC. Tous les critères de réalisation quantitatifs qui avaient été fixés pour fin juin 2014 ont été atteints et les premières informations disponibles indiquent que les critères de réalisation pour fin décembre 2014 devraient l'être aussi. Les autorités ayant toutefois concentré leurs efforts sur la lutte anti-Ébola, la réforme structurelle a avancé moins vite que prévu. Le Conseil d'administration a également approuvé une augmentation de 45,135 millions de DTS (42,1 % de la quote-part) des financements disponibles au titre de cet accord afin d'aider les autorités à juguler l'épidémie d'Ébola, dont 26,775 millions de DTS (25 % de la quote-part) sous la forme d'un soutien budgétaire. Ce soutien s'ajoute à un décaissement au titre de la FCR (25 % de la quote-part) destiné à aider le gouvernement dans sa lutte contre la maladie.

DEMANDE D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE AU TITRE DU FONDS FIDUCIAIRE D'ASSISTANCE ET DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES

4. L'épidémie actuelle d'Ébola a créé d'importants besoins budgétaires et de balance des paiements et entraîné des pertes économiques considérables. Le gouvernement a notablement augmenté les dépenses pour financer son offensive contre l'épidémie d'Ébola et vient de lancer la campagne *Ébola Zéro*, qui vise à éradiquer le virus en 60 jours. Depuis mi-novembre, de nouveaux centres de traitement et de transit ont été ouverts, portant à neuf le nombre de centres opérationnels actuellement. De nouveaux efforts ont été déployés pour vaincre la résistance de la population aux interventions des personnels médicaux et le taux de surveillance des personnes en

⁴ La baisse des cours pétroliers, en réduisant les coûts d'importation du pétrole et les subventions gouvernementales sur les combustibles et l'électricité, a des effets positifs sur la balance des paiements et les comptes budgétaires. La baisse des cours d'autres produits de base aurait des effets limités, car les ventes de bauxite sont largement couvertes par des ventes à long terme prénégociées; le secteur de la bauxite contribue fortement au PIB, aux exportations et aux recettes publiques.

contact avec des malades atteint désormais 90 %. Le coût du plan de riposte immédiate mis en œuvre pour éradiquer Ébola s'élève à 348 millions de DTS, tandis que le programme à long terme de redressement du système de santé pourrait nécessiter d'investir jusqu'à 1,3 milliard de dollars (paragraphe 2 de la Lettre d'intention). L'épidémie a créé des besoins de financement de la balance des paiements estimés à 444 millions de dollars en 2014–15, qui sont couverts par des prêts (50 %) et des dons. La perte de production cumulée réelle est estimée à environ 13 % du PIB, contre 10,9 % du PIB pour l'incidence budgétaire (perte de recettes et accroissement des dépenses) (tableau 1).

Tableau texte 1. Impact de l'épidémie d'Ébola

	2014-15
Perte cumulée du PIB réel (%) ^{1,2}	13.0
Répercussion cumulée sur le budget (% du PIB) ¹	10.9
Perte de recettes fiscales ³	5.9
Dépenses additionnelles	5.0
Indicateurs épidémiologiques (1 ^{er} mars 2015)	
Nombre de cas	3219.0
Nombre de décès	2129.0
Nombre de mois depuis le commencement de l'épidémie	14.0

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Écart entre les estimations de la période avant-Ebola (3^{ème} revue de la FEC) et de la période courante (5^{ème} revue de la FEC).

² Somme des ratios de 2014 et 2015.

³ Excluant les recettes provenant du pétrole et autres mesures administratives en 2015.

5. Les autorités sollicitent un allègement de dette équivalant à 20 % de la quote-part, au titre du guichet «maîtrise des catastrophes» du Fonds fiduciaire ARC. L'allègement de dette auquel peut prétendre la Guinée au titre du Fonds fiduciaire ARC (guichet «maîtrise des catastrophes») équivaut à 20 % de sa quote-part, soit 21,42 millions de DTS (environ 30 millions de dollars) : avec un revenu annuel par habitant de 542 dollars en 2014 la rendant admissible aux concours de l'IDA, la Guinée peut bénéficier du fonds fiduciaire RPC. La demande des autorités (paragraphe 4 de la lettre d'intention) est justifiée par i) les besoins exceptionnels de balance des paiements créés par l'épidémie actuelle d'Ébola (paragraphe 4) qui, selon les services du FMI, peut être qualifiée de catastrophe de santé publique⁵ et par ii) le cadre de politique macroéconomique et le plan de riposte appropriés (paragraphe 7, tableau 1) mis en place pour répondre aux besoins de financement de la balance des paiements générés par l'épidémie d'Ébola (paragraphe 3). En outre, sans aide extérieure, la Guinée ne dispose pas de ressources suffisantes pour endiguer l'épidémie,

⁵ On peut parler de catastrophe de santé publique quand : (i) une épidémie potentiellement mortelle est présente de manière durable et s'est propagée dans plusieurs portions du territoire d'un pays Membre, provoquant des perturbations économiques considérables et créant un besoin de financement de la balance des paiements; et que (ii) l'épidémie peut se propager ou se propage déjà rapidement à l'intérieur d'un pays et entre des pays, provoquant ou risquant de provoquer des perturbations économiques et des pertes humaines considérables.

qui perturbe fortement l'activité économique à l'étranger⁶ et représente un risque sanitaire majeur pour d'autres pays. Cette épidémie, qui s'est jusqu'ici propagée à cinq pays de la région et a entraîné des cas isolés dans d'autres pays du monde, a d'ailleurs été déclarée «urgence de santé publique de portée internationale» par l'Organisation mondiale de la Santé le 8 août 2014.

6. L'allègement couvrira la charge du service de la dette envers le FMI exigible en 2017–19 (tableau 2). Comme la Guinée n'a pas d'obligations à ce titre en 2015–16, l'allègement accordé au titre du Fonds fiduciaire ARC servirait à assurer le service de la dette exigible en 2017–19, jusqu'à 20 % de la quote-part. Les autorités entendent utiliser les fonds dégagés par cet allègement (tableau 2) pour soutenir les réserves internationales en vue de financer le programme à long terme de redressement du système de santé (paragraphe 4). Cet allègement améliorerait également la structure de la dette guinéenne et faciliterait le financement d'initiatives en cours pour juguler la maladie et en atténuer les effets.

Tableau 2. Dette : Encours et service prévu en 2014
(En millions de dollars)

	2014 Prél.	2015 Proj.	2016 Proj.	2017 Proj.	2018 Proj.	2019 Proj.
	Stock de la dette		Service de la dette à fin 2014			
Total	1,737.8	73.6	93.5	91.2	100.8	101.5
Multilatéral	690.8	18.3	13.3	17.1	29.3	36.8
FMI	173.4	0.0	0.0	2.7	14.3	19.8
Banque mondiale (BIRD/IDA)	196.3	4.6	4.8	4.9	4.9	5.2
FAD	96.5	2.6	2.5	2.5	2.5	2.5
BID	109.9	5.2	1.5	1.5	1.6	3.1
Autres multilatéraux	114.8	6.0	4.4	5.5	6.0	6.1
Bilatéraux officiels	984.5	55.3	68.7	62.6	62.6	61.6
Club de Paris	231.4	35.7	38.7	38.6	38.7	38.0
France	228.6	34.2	38.3	38.1	38.3	37.6
dont : C2D ¹	170.1	28.3	28.5	32.8	33.0	33.0
Autres Club de Paris	2.8	1.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Non Club de Paris²	619.5	13.1	22.5	17.4	17.3	19.3
Chine	350.8	10.9	5.1	5.1	5.1	7.2
Angola	130.2	0.0	13.6	8.5	8.4	8.3
Rép. du Congo (Brazzaville)	50.0	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1
Autres ²	88.5	0.0	1.6	1.6	1.6	1.6
Fonds Arabe	133.6	6.4	7.4	6.6	6.6	4.3
Koweït	66.5	3.0	5.4	5.4	5.4	3.1
Arabie Saoudite	67.1	3.4	2.1	1.2	1.2	1.2
Dette commerciale³	62.6	0.0	11.5	11.5	8.9	3.1
Crédit-fournisseurs	62.6	0.0	11.5	11.5	8.9	3.1
<i>Pour mémoire :</i>						
Allègement de dette ARC	2.7	14.3	13.0

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ *Contrats de désendettement et de développement*. L'encours de la dette est annulé par les paiements au titre du service de la dette. Ces derniers sont considérés comme des dons pouvant être utilisés pour financer des projets de développement.

² Concernant plusieurs créanciers non membres du Club de Paris ayant un encours de créances entièrement en arriérés pour lequel le service de la dette n'est actuellement pas assuré. Le service de la dette projeté pour 2016–19 reflète la restructuration supposée de ces arriérés.

³ Concernant les créanciers commerciaux ayant un encours de créances entièrement en arriérés pour lequel le service de la dette n'est actuellement pas assuré. Le service de la dette pour 2016–19 reflète la restructuration supposée de ces arriérés.

⁶ La flambée de maladie à virus Ébola aurait pesé sur les voyages et le tourisme dans les pays voisins, y compris en Gambie et au Sénégal, mais aussi dans d'autres régions d'Afrique (Reuters, 29 janvier 2015, "As Ébola 'fear factor' eases, African tourism edges back."

7. Les autorités veillent à maintenir un cadre de politique économique avisé. Les politiques macroéconomiques ont été ajustées pour soutenir l'économie et mettre en œuvre le plan de riposte à l'Ébola défini par les autorités. Le solde budgétaire de base pour 2014 a été augmenté pour tenir compte des dépenses plus importantes à engager et des pertes de recettes, tandis qu'un creusement du déficit budgétaire est prévu en 2015 pour couvrir les dépenses liées à l'épidémie et au secteur de la santé et soutenir l'économie. La politique monétaire doit être assouplie pour fournir des liquidités suffisantes au secteur privé et faciliter le financement bancaire du budget public. Le plan de riposte gouvernemental a été élaboré et il est mis en œuvre en étroite collaboration avec les donateurs, et le cadre de politique économique des autorités reste conforme aux objectifs de l'accord FEC.

8. Les services du FMI procéderont à un examen approfondi des politiques conduites au titre de l'accord FEC lors de la sixième revue. Les discussions liées à cette sixième revue devraient avoir lieu au premier semestre 2015.

9. Les services du FMI proposent que la requête des autorités guinéennes soit étudiée par le Conseil d'administration dans le cadre d'une procédure par défaut d'opposition. Le Conseil d'administration a achevé la cinquième revue de l'accord FEC le 11 février 2015 et la demande guinéenne ne soulève pas de questions d'ordre général et n'entraîne pas de modification majeure des objectifs et de la conception du programme.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

10. Les services du FMI sont favorables à l'allégement demandé par les autorités au titre du Fonds fiduciaire ARC («maitrise des catastrophes»). Ils considèrent que l'épidémie d'Ébola en cours entre dans la catégorie des catastrophes de santé publique. Le cadre de politique macroéconomique qui a été mis en place pour couvrir les besoins de financement du budget et de la balance des paiements créés par cette catastrophe et qui a été élaboré dans le contexte de l'accord FEC actuel est approprié. Les services du FMI encouragent les autorités à ne pas relâcher leurs efforts en vue d'éradiquer rapidement la maladie. Ils saluent les contributions substantielles de la communauté internationale à la lutte contre l'épidémie d'Ébola. De nouveaux financements concessionnels extérieurs aideraient la Guinée à combattre l'épidémie tout en préservant sa viabilité budgétaire et extérieure. À moyen terme, la construction d'un système de santé résilient devrait rester une priorité.

Tableau 1. Guinée : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–17

	2013	2014			2015		2016	2017
		Prog. ¹	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Prog.		
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	2.3	3.5	2.4	0.4	4.3	-0.3	6.5	8.3
Déflateur du PIB	6.3	7.0	7.4	7.5	5.4	8.1	9.1	9.3
PIB aux prix du marché	8.7	10.7	10.1	7.9	9.9	7.8	16.2	18.3
Prix à la consommation (moyenne)								
Moyenne	11.9	9.7	10.1	9.7	6.5	9.1	9.6	9.4
Fin de période	10.5	8.5	9.4	9.1	5.9	9.7	9.5	9.2
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	-5.4	-2.2	-6.5	0.7	2.6	6.8	6.9	9.3
Importations, f.à.b. (en dollars US)	-6.7	-4.6	-1.9	-4.9	14.5	-2.2	20.6	38.2
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)								
Indice nominal	3.1
Indice réel	12.7
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets ³	-0.3	-4.9	-8.8	-1.6	8.1	-9.9
Avoirs domestiques nets ³	14.4	15.7	14.9	14.6	0.9	21.5
Créances nettes sur le gouvernement ³	10.2	8.9	11.1	5.9	0.0	9.4
Crédit au secteur privé ³	9.7	9.7	10.4	9.5	1.8	12.7
Base monétaire								
M2	15.7	12.6	5.2	1.6	12.0	-9.8
M2	14.1	10.7	6.1	13.1	9.1	11.6
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	10.9
(en pourcentage du PIB)								
Budget de l'administration centrale								
Recettes totales et dons	19.8	24.9	23.9	25.7	21.3	23.4	23.2	23.3
Recettes	18.4	19.3	18.7	18.7	19.2	20.7	20.4	20.5
<i>Dont: recettes non-miniers</i>	14.9	15.3	14.6	14.8	16.1	17.9	17.7	17.6
Dons	1.5	5.6	5.2	7.0	2.1	2.7	2.7	2.7
Dépenses totales et prêts nets	25.1	28.9	29.8	30.1	24.0	33.6	27.2	26.2
Dépenses courantes	16.2	15.6	17.2	18.1	16.6	20.5	17.4	17.0
<i>Dont: paiements d'intérêts</i>	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.4	1.2
Dépenses d'investissement et prêts nets	8.9	13.0	12.2	11.7	6.7	12.6	9.8	9.2
Solde budgétaire global								
Dons inclus	-5.2	-4.0	-5.9	-4.3	-2.7	-10.1	-4.1	-2.9
Hors dons	-6.7	-9.6	-11.2	-11.4	-4.7	-12.9	-6.8	-5.7
Solde budgétaire de base	-2.8	-4.0	-5.5	-5.7	-2.3	-6.6	-1.9	-1.3
Comptes nationaux								
Formation brute de capital	21.0	15.4	13.5	9.3	18.9	10.3	26.6	37.7
Épargne nationale	-0.1	-1.6	-4.7	-8.8	0.8	-6.5	8.3	10.3
Secteur extérieur								
Dons officiels compris	-21.1	-16.9	-18.1	-18.2	-18.0	-16.7	-18.3	-27.4
Hors dons officiels	-21.5	-18.8	-19.7	-19.7	-19.2	-18.1	-19.7	-28.7
Solde des transactions courantes	0.5	-0.3	-1.7	-0.2	1.6	-6.6	2.7	1.3
<i>Pour mémoire :</i>								
Exportations, f.à.b.	1,541.1	1,532.1	1,468.1	1,550.0	1,537.4	1,651.2	1,761.7	1,920.4
Importations, f.à.b.	2,705.1	2,660.9	2,701.7	2,677.1	2,953.6	2,648.5	3,193.9	4,286.9
Balance globale des paiements	29.0	-19.6	-117.8	-14.0	122.1	-475.3	212.9	111.0
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	448.9	403.9	358.9	416.0	495.9	201.9	202.4	204.3
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) ⁴	3.6	3.7	3.7	4.2	3.5	3.1	4.5	4.5
Dette publique extérieure (dont FMI)	25.3	28.7	...	32.9	34.6	34.5
Dette publique totale (dont FMI)	39.1	42.5	...	47.9	47.1	44.9
PIB nominal (milliards de GNF)	43,048.2	47,669.0	47,387.7	46,462.8	52,187.1	50,084.4	58,202.6	68,846.2

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.² Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.³ En pourcentage du stock de M2 en début de période.⁴ En mois d'importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2. Guinée : service de la dette envers le FMI, 2017–19

Au 31 janvier 2015

(en DTS)

Concept	Date originale de remboursement	Date d'échéance	Montant total	Eligible pour un allègement de dette ARC	Allègement de dette en % du quota	Allègement de dette en % cumulé du quota
Remboursement FRPC (FEC)	05-mars-12	05-sept.-17	1,836,000	1,836,000	1.7	1.7
Remboursement FRPC (FEC)	05-mars-12	05-mars-18	1,836,000	1,836,000	1.7	3.4
Remboursement FRPC (FEC)	05-oct.-12	05-avr.-18	1,836,000	1,836,000	1.7	5.1
Remboursement FRPC (FEC)	05-août-08	03-août-18	504,501	504,501	0.5	5.6
Remboursement FRPC (FEC)	05-mars-12	05-sept.-18	1,836,000	1,836,000	1.7	7.3
Remboursement FRPC (FEC)	05-oct.-12	05-oct.-18	1,836,000	1,836,000	1.7	9.0
Remboursement FRPC (FEC)	30-mai-13	30-nov.-18	1,836,000	1,836,000	1.7	10.8
Remboursement FRPC (FEC)	05-mars-12	05-mars-19	1,836,000	1,836,000	1.7	12.5
Remboursement FRPC (FEC)	05-oct.-12	05-avr.-19	1,836,000	1,836,000	1.7	14.2
Remboursement FRPC (FEC)	30-mai-13	30-mai-19	1,836,000	1,836,000	1.7	15.9
Intérêts FRPC		30-juin-19	130,363	130,363	0.1	16.0
Remboursement FRPC (FEC)	26-févr.-14	26-août-19	1,836,000	1,836,000	1.7	17.7
Remboursement FRPC (FEC)	05-mars-12	05-sept.-19	1,836,000	1,836,000	1.7	19.4
Remboursement FRPC (FEC)	05-oct.-12	04-oct.-19	1,836,000	589,136	0.6	20.0
Remboursement FRPC (FEC)	30-mai-13	29-nov.-19	1,836,000	0
Intérêts FRPC		31-déc.-19	123,985	0

Source : estimations des services du FMI.

Appendice I. Lettre d'Intention

République de Guinée



Conakry, le 9 mars 2015

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C.

Objet : Lettre d'intention relative aux politiques économiques et financières

Madame la Directrice générale,

1. La flambée d'Ébola qui a frappé la Guinée au début de l'année 2014 perdure. Outre le lourd tribut qu'elle a infligé en vies humaines, elle a aussi gravement pénalisé l'activité économique. Les prévisions de croissance pour 2014 et 2015 ont été considérablement révisées à la baisse. L'épidémie a eu des répercussions particulièrement marquées sur les secteurs du commerce et des transports, qui devraient se contracter en 2014 et 2015, et le secteur manufacturier devrait connaître, d'après les projections, une croissance nulle au cours de ces deux années. Toutefois, l'activité agricole devrait se développer suite aux interventions de l'État, et l'activité minière devrait afficher une croissance relativement forte en 2014. Le choc du virus Ébola et les mesures que nous avons prises pour contenir ses effets sur la population et sur l'économie ont entraîné en 2014 un besoin de financement de 129 millions de dollars américains, qui a été couvert avec l'aide de nos partenaires, notamment du FMI. Pour 2015, les projections tablent sur un déficit de financement de 315 millions de dollars.

2. Notre stratégie d'éradication totale de la maladie repose sur des éléments à la fois à court et long terme. Dans l'immédiat, notre riposte vise à éliminer l'épidémie dans les deux prochains mois et s'articule autour du Plan de riposte à l'Ébola et de la campagne «Zéro Ébola». Le Plan de riposte à l'Ébola, de 348 millions de dollars, a été élaboré en étroite collaboration avec nos partenaires extérieurs. Pour assurer sa bonne mise en œuvre, les autorités ont créé un budget d'affectation spéciale (BAS) qui comptabilisera une partie de l'assistance financière de la communauté internationale ainsi que les propres ressources du gouvernement allouées à la lutte contre l'épidémie. Avec l'appui des services du FMI, nous procéderons à une évaluation des sauvegardes budgétaires pour assurer que l'assistance internationale dédiée directement à ce budget soit utilisée de façon effective et transparente dans la lutte contre le virus. À moyen terme, notre stratégie se

traduit par le Plan de redressement du système de santé, axé sur la remise en état de notre système de santé, pour lequel nous envisageons des investissements qui pourront aller jusqu'à 1,3 milliard de dollars sur les prochaines années (tableau texte 1).

Tableau texte 1. Plan de redressement du système de santé
(En millions de dollars)

	Millions de dollars E.U.	Pourcentage du total
Infrastructure	947	71.4
Construction	310	23.4
Rénovation	637	48.0
Equipment	273	20.6
Médication	212	16.0
Laboratoires	58	4.4
Autres	4	0.3
Formation professionnelle	14	1.1
Médication	40	3.0
Other	52	3.9
Total	1,326	100.0

3. Les autorités sont déterminées à poursuivre en 2015 la mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC avec pour objectifs de promouvoir une croissance forte et solidaire et d'éradiquer l'épidémie d'Ébola. Nous assouplirons la politique monétaire de façon compatible avec nos objectifs de stabilité économique et nous laisserons notre déficit budgétaire se creuser dans les limites des financements intérieurs et des financements extérieurs concessionnels disponibles. Nous continuerons à exécuter le budget en fonction des financements disponibles de façon à atteindre nos objectifs en matière de finances publiques. En maintenant l'inflation en deçà de 10% en 2015 et en assurant une couverture par nos réserves de l'équivalent de trois mois d'importations, ces politiques nous aideront à préserver les progrès que nous avons accomplis en matière de stabilisation macroéconomique au prix de grands efforts. Malgré les difficultés rencontrées pour mobiliser l'assistance technique, nous continuerons à progresser dans notre programme de réformes structurelles, notamment dans les domaines de la gestion des finances publiques, de l'environnement des affaires et du secteur de l'électricité.

4. Étant donné la gravité de l'épidémie d'Ébola et les besoins considérables de financement qui en ont résulté, et compte tenu de la solidité de notre riposte, telle que décrite dans notre lettre d'intention en date du 27 janvier 2015, nous sollicitons par la présente un allègement de la dette d'un montant de 21,42 millions de DTS, soit l'équivalent de 20 % de notre quote-part, au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC). La flambée d'Ébola constitue une catastrophe de santé publique qui a engendré de graves perturbations de l'économie et créé des besoins de financement considérables pour notre budget et notre balance des paiements. Un allègement de la dette nous aidera à couvrir la plus grande partie du service de la dette de notre

pays envers le FMI, qui arrivera à échéance en 2017-2019 pour un montant de 24,37 millions de DTS. Les fonds dégagés par l'allègement de la dette seront utilisés pour financer les investissements envisagés dans le Plan de redressement du système de santé.

5. Conformément à notre attachement à la transparence des activités de l'État, nous acceptons la publication de tous les documents présentés au Conseil d'administration dans le cadre de la présente demande.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre plus haute considération.

_____/s/_____
Mohamed Diaré
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Loucenry Nabé
Gouverneur de la Banque centrale de la
République de Guinée



Communiqué de presse N° 15/137
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 mars 2015

International Monetary Fund
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI approuve un allègement de dette
de 29,8 millions de dollars au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et riposte
aux catastrophes en faveur de la Guinée**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 18 mars un don d'un montant équivalant à 21,42 millions de DTS (soit environ 29,8 millions de dollars ou 20 % de la quote-part) au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et riposte aux catastrophes (ARC)¹, pour accorder à la Guinée un allègement immédiat de sa dette. Cette décision a été prise sans que se réunisse le Conseil d'administration².

Le don au titre de l'ARC sera utilisé immédiatement pour rembourser la dette en souffrance et libérer des ressources pour mener à bien les efforts de secours, endiguer l'épidémie d'Ébola et assurer le redressement du pays. Les autorités ont recentré leurs politiques économiques sur l'éradication de l'épidémie, le soutien aux populations touchées et le renforcement des infrastructures guinéennes de santé. Cette assistance devrait également contribuer à canaliser d'autres sources d'aide de la communauté internationale, de préférence sous forme de dons.

Cet allègement de la dette fait suite à l'approbation par le Conseil d'administration, en février 2015, d'un décaissement de 63,6 millions de dollars en faveur de la Guinée dans le cadre du programme en cours appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit, pour contribuer à alléger les pressions persistantes qu'exerce l'épidémie d'Ébola sur les finances publiques et la balance des paiements du pays. Il fait également suite à l'assistance d'urgence de 41 millions de dollars approuvée en faveur de la Guinée au titre de la Facilité de crédit rapide en septembre 2014, pour contribuer à la lutte contre la maladie.

¹ Le Fonds fiduciaire d'assistance et riposte aux catastrophes (ACR) apporte une assistance sous forme de don aux pays qui peuvent y prétendre, lorsqu'ils sont confrontés à une grave catastrophe naturelle, notamment une catastrophe de santé publique, pour alléger leur dette.

² Le Conseil d'administration prend une décision sans tenir de réunion (procédure par défaut d'opposition) lorsqu'il est convenu qu'une proposition peut être examinée sans officiellement programmer un débat.

L'épidémie d'Ébola a eu pour répercussions immédiates un ralentissement prononcé de l'économie en 2014, qui devrait se poursuivre durant l'année 2015. La croissance a sensiblement régressé, d'après les estimations, à 0,4 % en 2014 contre 2,3 % en 2013. Les incertitudes quant aux effets et à la durée de l'épidémie d'Ébola assombrissent les perspectives macroéconomiques à court terme et le PIB devrait, d'après les projections, se contracter en 2015.

La plupart des secteurs sont touchés, en particulier l'agriculture, les services hôteliers, les transports et les échanges commerciaux. L'activité économique a en outre été gravement perturbée par les contrôles et les fermetures aux frontières, les déplacements des populations et les pénuries de main d'œuvre agricole qui en ont découlé, la baisse de la fréquentation touristique et la chute de l'investissement étranger.

L'inflation a continué de baisser, malgré la légère dépréciation du taux de change, tandis que les réserves internationales ont été maintenues à un niveau satisfaisant. La politique budgétaire a été adaptée pour tenir compte d'un déficit considérable de recettes et de besoins supplémentaires de dépenses dans la lutte contre l'épidémie d'Ébola. Dans ce contexte, la pauvreté déjà omniprésente s'est, d'après les estimations, encore aggravé.

Les réformes structurelles ont progressé lentement, essentiellement en raison des contraintes de capacités imposées par l'épidémie et des retards dans la mobilisation de l'assistance technique. Il est rassurant de constater de la part des autorités, la volonté d'assurer la transparence des dépenses de lutte contre l'épidémie et de mener à son terme le programme de réformes structurelles, de façon à jeter les bases solides d'un redressement de la croissance à l'avenir.

Des réformes essentielles visant à améliorer le climat des affaires, notamment dans les secteurs des mines et de l'électricité, et à renforcer le suivi et le contrôle du secteur bancaire, donneront le coup de fouet nécessaire à la poursuite des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Il conviendra aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer le secteur de la santé et les mécanismes de protection sociale.